

Smac Mieux connaître la sole en Manche est

Chaque année depuis 2013, l'Union européenne réduit les totaux autorisés de capture de cette espèce (*Solea solea*) vitale pour tous les pêcheurs de Dunkerque à Cherbourg puisqu'elle représente 32 % du chiffre d'affaires d'une flottille de 300 navires. Il importe donc, pour éviter des mesures encore plus drastiques, d'améliorer la compréhension de la dynamique du stock de sole en Manche est et les connaissances tant biologiques qu'écologiques sur cette espèce.

Améliorer la compréhension de l'évolution du stock de soles en Manche est. C'est l'objectif affiché par les concepteurs du programme Smac (Sole de Manche est amélioration des connaissances pour une meilleure gestion du stock), porté par l'Ifremer avant même que la sole ne soit soumise, début 2016, à un plan de gestion.

Le projet de recherche appliqué à la sole doit fournir des données supplémentaires pour aider les décisionnaires dans la gestion du stock. Fruit d'un partenariat étroit entre les professionnels et les scientifiques, il mobilise, autour de France Filière Pêche, trois organisations de producteurs (From Nord et CME, basées à Boulogne, et l'OP Basse-Normandie à Port-en-Bessin), trois comités régionaux des pêches, deux conseils régionaux (Hauts-de-France et Normandie), la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) et trois entités scientifiques (l'Ifremer, l'Institut Agrocampus Ouest de Rennes, l'Unité mixte de recherche Borea).

D'un budget global d'1,5 million d'euros, il est financé pour 42 % par FFP, les partenaires scientifiques intervenant sur fonds propres pour 35 %, la DPMA pour 16 %, le reste étant



Un programme de marquage a été lancé en 2016 pour mieux comprendre les mouvements de la sole.

assuré par les deux conseils régionaux.

« Smac, explique l'haliéute et coordinatrice du projet, Marie Savina (Ifremer), s'articule autour de trois axes. Il s'agit de cartographier les frayères, les nourricières et les mouvements des soles adultes capturées en Manche est (VII d), mais aussi les mouvements vers ou en pro-

venance des zones voisines : Manche ouest (VII e) et sud mer du Nord (IV c). »

« Avec les professionnels, ajoute Manon Joguet, chargée de mission pêche au From Nord, nous testons, aux mêmes périodes (septembre et mars) dans les différentes zones, plusieurs types de filets trémails pour mieux comprendre les dif-

férences de captures constatées entre la Normandie et les Hauts-de-France. » Ensuite, il est préférable d'étudier le recrutement, à la faveur sans doute d'une deuxième campagne en collaboration avec les professionnels. Restera, d'ici 2019, à valoriser les données pour améliorer les modèles de dynamique de stock et d'expertise pour une aide à la décision en lien avec le Conseil international pour l'exploration de la mer (Ciem) : mesures de gestion, amélioration de la sélectivité des engins

et des pratiques de pêche.

Parmi les actions du projet Smac, un programme de marquage a été lancé en 2016, qui permettra de mieux comprendre les mouvements de la sole. Les pêcheurs sont invités, dès qu'ils trouvent une sole marquée, à ramener la marque et à transmettre à l'Ifremer la date, les coordonnées du lieu de capture et, si possible, la longueur totale du poisson.

Benoît LOBEZ

TROIS QUESTIONS À...

Vincent Malfoy

Patron d'un fileyeur



Benoît LOBEZ

« Cette espèce, pour moi, est vitale »

1. Que représente la sole dans votre activité ?

Depuis quatre ans, je suis patron du Neptune, un tré-maillieur de 10 mètres sur 3,40 mètres, qui s'éloigne peu de la côte. Avec mes deux matelots, je pose mes 5 000 mètres de filets à 40 minutes du port de Boulogne, 160 jours par an environ, en fonction de la météo. Nous ramenons entre 10 et 80 soles par jour. Cela pèse pour 80 % dans mon chiffre d'affaires, le reste étant constitué de cabillaud ou de plie.

2. Vous êtes donc très dépendant de cette espèce ?

C'est pourquoi la situation est, en ce moment, très tendue. Il est impératif de pérenniser la ressource. Par ailleurs, nous devons aussi mieux valoriser notre pêche. Ce que nous essayons de faire en adhérant à la démarche de pêche responsable menée avec notre OP qui vient d'aboutir à l'obtention du premier label français MSC pour la sole. L'espèce est vraiment vitale pour une petite entreprise comme la mienne.

3. Vous êtes volontaire pour collaborer au programme Smac. Pour quelles tâches ?

Depuis septembre 2016, nous testons du monofil de 100 mm dans nos zones de pêche habituelles, au lieu de

90 mm, pour comparer les prises en fonction des tésures. Un observateur recueille à bord les données indispensables aux scientifiques. Il faut montrer qu'on ne détruit pas tout et que nos pratiques sont respectueuses de l'écosystème, avec le filet le plus adapté à la région et à la ressource, de façon à bénéficier d'éventuelles mesures dérogatoires. Je suis également volontaire pour embarquer les agents d'Ifremer qui marqueront les soles en 2017 et pour ramener des soles dont les otolithes seront étudiées par le Pôle national de sclérochronologie du centre de l'Ifremer de Manche-mer du Nord.

Propos recueillis par B. L.

LA FRANCE EN PREMIÈRE LIGNE

Depuis 2000, la part des pêcheries françaises dans les débarquements de sole en Manche Est fluctue autour de 60 %, bien supérieure à celles du Royaume-Uni et du Benelux. Un enjeu majeur pour près de 300 navires, faisant vivre 885 marins.

Cela concerne aussi bien les fileyeurs (pour 66 %), les chalutiers de fond (25 %), que les navires polyvalents. « Dans les Hauts-de-France, la situation est aiguë pour 72 fileyeurs (dont 58 du From Nord), basés principalement dans les ports de Dunkerque, Calais et Boulogne, qui dépendent jusqu'à 80 % de la sole », explique Manon Joguet, chargée de mission pêche au From Nord.

Mais la sole est aussi travaillée, en alternance avec d'autres métiers, par 94 bateaux de Seine-Maritime et par plus de 150 navires du Calvados et de l'Est Cotentin. Au total, les adhérents de l'OP From

Nord ont débarqué, en 2014, 1 000 tonnes de sole (dont 735 pour les Hauts-de-France) pour un chiffre d'affaires de 8,4 millions d'euros (dont 6 millions pour les Hauts-de-France). Les chiffres de l'OP de Basse-Normandie sont annuellement de l'ordre de 500 tonnes pour 5 millions d'euros. Et ceux de l'OP CME, basée à Boulogne, de 112 tonnes (2015) pour 1 million d'euros.

Le contexte est d'autant plus sensible que les restrictions sur d'autres espèces en Manche Est (le cabillaud ou la raie) ont renforcé la dépendance à la sole. Or, la mortalité par pêche, actuellement au-dessus des seuils recommandés, s'accompagne d'une baisse importante du recrutement en 2012 et 2013. Ce double constat a conduit la Commission européenne à diminuer le total admissible de capture.

B. L.